
Consignes de rédaction de l'éditeur

L'ARTICLE COMPREND

- Une brève **biographie** (5 lignes environ), avec lien vers une page personnelle (le cas échéant) et adresse e-mail de l'auteur / des auteurs
- Un **résumé** (de 600 signes environ, e.c.) et une traduction du résumé en **anglais** (abstract)
- 3 à 5 **mots-clés** en anglais et en français
- Deux **ressources iconographiques en haute définition** (image, tableau, schéma, graphique...) prêtant à une publication en couleurs (voir précisions plus bas)
- Vous avez la possibilité de proposer des **annexes** à mettre en ligne.

MISE EN PAGE

- Les **citations** sont entre « guillemets français », en italique et avec un léger retrait à gauche (si c'est un passage indépendant du texte de l'article supérieur à trois lignes ou si l'on veut mettre en évidence un passage à citer).
Exemple : L'éditeur demande aux auteurs de mettre les citations en retrait :

« *Cela permet de mieux distinguer les citations...* »

Si la citation est très courte (moins de trois lignes), elle doit être maintenue dans le corps du texte

Exemple : L'éditeur demandait toujours aux auteurs de « *distinguer les citations* », ce qui permettait une lecture agréable. Quand les guillemets sont introduits par deux points, on met le point avant les guillemets, mais si les guillemets s'intègrent dans une phrase, le point se met après les guillemets. Si la citation est longue (plus de trois lignes), le point se met aussi à l'intérieur des guillemets.

- **Les dates** et les siècles doivent être mis en chiffres romains et en petites capitales : xx^e siècle, vi^e siècle
- Les **majuscules** doivent être accentuées
- Les **titres** ne doivent pas être soulignés, ni figurer entièrement en majuscules. Les **PETITES CAPITALES** peuvent par contre être utilisées. Les titres ne doivent pas être numérotés
- Veuillez ne pas utiliser de gras ni de soulignement dans le texte
- Notes : Veuillez utiliser des **notes de bas de page**, numérotées 1, 2, 3, etc.
- Les **appels de note** sont en exposant et situés avant la ponctuation ou après le guillemet d'une citation
- Utiliser les « **guillemets français** », mais si il y a des guillemets dans les guillemets, on utilise « .. "..." »
- **Tableaux** : indiquer un titre, les sources et d'éventuelles remarques. Évitez d'insérer des notes dans les tableaux ; si besoin est, vous pouvez utiliser un * et indiquer la référence sous le tableau ; les tableaux fournis sont en **Word** et non en Excel
- **Graphiques** : Indiquer le titre du graphique dans le document Word et non au sein du graphique lui-même. De même si vous indiquez des sources ou des remarques, veuillez les mettre dans le document Word (sous le graphique) et non dans le graphique. Envoyer également les graphiques à part sur un fichier Excel à l'éditeur afin qu'il puisse le transmettre au graphiste.

ILLUSTRATIONS (RESSOURCES)

Les illustrations doivent être légendées comme suit :

- commentaire de l'image
- si nécessaire, description technique (gouache, peinture à l'huile, photographie sur plaque de verre, etc.)
- lieu de conservation
- crédits photographiques

Exemple :

- Scène de la vie familiale avec, en arrière-plan, la ville de Neuchâtel
- Tableau en fil de soie sur fond rehaussé à la gouache (fin XVIII^e siècle)
- Musée d'art et d'histoire, Département des arts plastiques, Neuchâtel
- Photographie de Stefano Iori, MAHN

Les illustrations fournies peuvent être :

- des photographies de minimum 5 mégapixels
- des scans d'env. 900-1'500 ko pour un quart de page ; env. 4'500-6'000 ko pour une demi-page ; plus de 10'000 ko pour une pleine page. Les scans doivent être détramés s'il s'agit de photos tirées de journaux ou de magazines. Ils sont fournis en format .jpeg ou .psd ou .tif
- des documents papier, pour autant que nous puissions les emporter dans nos bureaux et ceux de nos graphistes. Ils seront bien entendu restitués une fois le travail terminé.

Les auteurs disposent des droits de reproduction des illustrations fournies

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie figure dans les notes de bas de page (pas de bibliographie en fin d'article)

Ouvrage standard

MILANI Pauline, *Femmes dans la mouvance communiste suisse. La fédération des femmes suisses pour la paix et le progrès. Un militantisme entre conservatisme et émancipation, 1952-1969*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2007, 176 p.

-> NOM (petite majuscule, mais majuscule à la première lettre !) Prénom, (virgule) Titre (italique, virgule), lieu d'édition : (deux points) Éditeur (virgule), év. collection (virgule), date (virgule), nombre de pages (espace insécable entre nombre et p.)

Si plusieurs auteurs

BURKI Aline, EBEL Leana, « À l'heure des petites mains... ». *L'embauche d'ouvrières italiennes : enjeux d'une politique d'emploi sexuée dans l'horlogerie, 1946-1962*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2008, 262 p.

-> séparer les auteurs par une virgule -> éviter « et al. »

Ouvrage collectif

TISSOT Laurent, MOM Gijs (éds.), *Road History. Planning, Building and Use*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2007, 210 p.

-> en français : (éd., pluriel éd.) ; en anglais (ed., pluriel eds.) ; en allemand : (Hrsg.). Il peut aussi s'agir de (dir.)

Articles dans un ouvrage collectif

TISSOT Laurent, « Introduction », in TISSOT Laurent, MOM Gijs (éd.), *Road History. Planning, Building and Use*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2007, p. 9-13.

-> Mettre le titre de l'article entre guillemets, puis « in », puis le nom et le prénom de l'auteur, titre du livre

-> toujours « p. », jamais « pp. »

Article dans une revue

JEANNERET Pierre, « Aspects de la culture ouvrière en Suisse 1918-1945 », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 10, 1982, p. 27-51.

Si deux maisons d'édition : Lausanne & Zurich : Éditions d'en bas & Chronos Verlag

NOTES ET RÉFÉRENCES

À la première occurrence d'un article, d'un ouvrage, insérer la référence complète (comme dans la bibliographie)

À partir de la seconde occurrence, insérer une version abrégée (NOM Prénom, « Titre abrégé suivi de points de suspension », numéro de page)

Pas d'*ibid.*, ni d'*Idem*, ni d'*op.cit.*, ni d'*art. cit.* ...

Toujours p. et jamais pp.

Dans le texte, appels de note AVANT la ponctuation

Exemple

¹ CORTAT Alain, *Un cartel parfait. Réseaux, R&D et profits dans l'industrie suisse des câbles*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2009, 623 p.

² CORTAT Alain, *Un cartel parfait...*, p. 37.

³ JEANNERET Pierre, « Aspects de la culture ouvrière en Suisse 1918-1945 », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 10, 1982, p. 27-51.

⁴ CORTAT Alain, *Un cartel parfait...*, p. 39-73.

⁵ JEANNERET Pierre, « Aspects de la culture ouvrière... », p. 4.

Pour les **références sur Internet**, la date de consultation doit être indiquée comme suit :

-> Disponible à l'adresse : adresse internet, consulté le XX.XX.20XX.

Articles longs : Le titre des articles longs doit être différent de l'article court.